



Transport.data.gouv.fr

Le Point d'accès national aux données de transport

Rassembler les données de toute l'offre de mobilité à travers la France

L'ouverture des données sur les aménagements cyclables

Cadre juridique autour de l'ouverture des données - Aménagements cyclables

L'ouverture des données sur les aménagements cyclables nécessaires à l'information voyageur est une obligation européenne, définie par le [règlement délégué \(UE\) 2017/1926](#) concernant la mise à disposition de services d'informations sur les déplacements multimodaux. Le règlement statue la création d'un Point d'accès national par pays membre ainsi que la mise à disposition des données nécessaires à l'information voyageur sur celui-ci.

Le règlement exige la mise à disposition des données concernant les caractéristiques du réseau cyclable à échéance du 1er décembre 2019 : types d'aménagements, type de revêtement, sens de circulation etc.



Réseaux cyclables

10 jeux de données

Panorama des modèles de données vélo

Pourquoi modéliser les données vélo ?

- Parler un langage commun
- Améliorer l'information voyageur
- Nourrir les échanges entre acteurs du secteur
- Rendre accessible la production de données
- Permettre un suivi à des échelles macro

Panorama des modèles de données vélo

Schéma de données des aménagements cyclables



Aménagements
cyclables

Modéliser les infrastructures cyclables

● ame_d / g

piste cyclable / bande cyclable / double sens cyclable piste / double sens cyclable bande / double sens cyclable non materialise / voie verte / velo rue / couloir bus+velo / rampe / goulotte / aménagement mixte piéton velo hors vv / chaussée a voie centrale banalisée / accotement revetu hors cvcb / aucun / autre

● statut_d / g

en travaux / en service / provisoire

● regime_d / g

zone 30 / aire piétonne / zone de rencontre / en agglomération / hors agglomération / autre

● sens_d / g

unidirectionnel / bidirectionnel

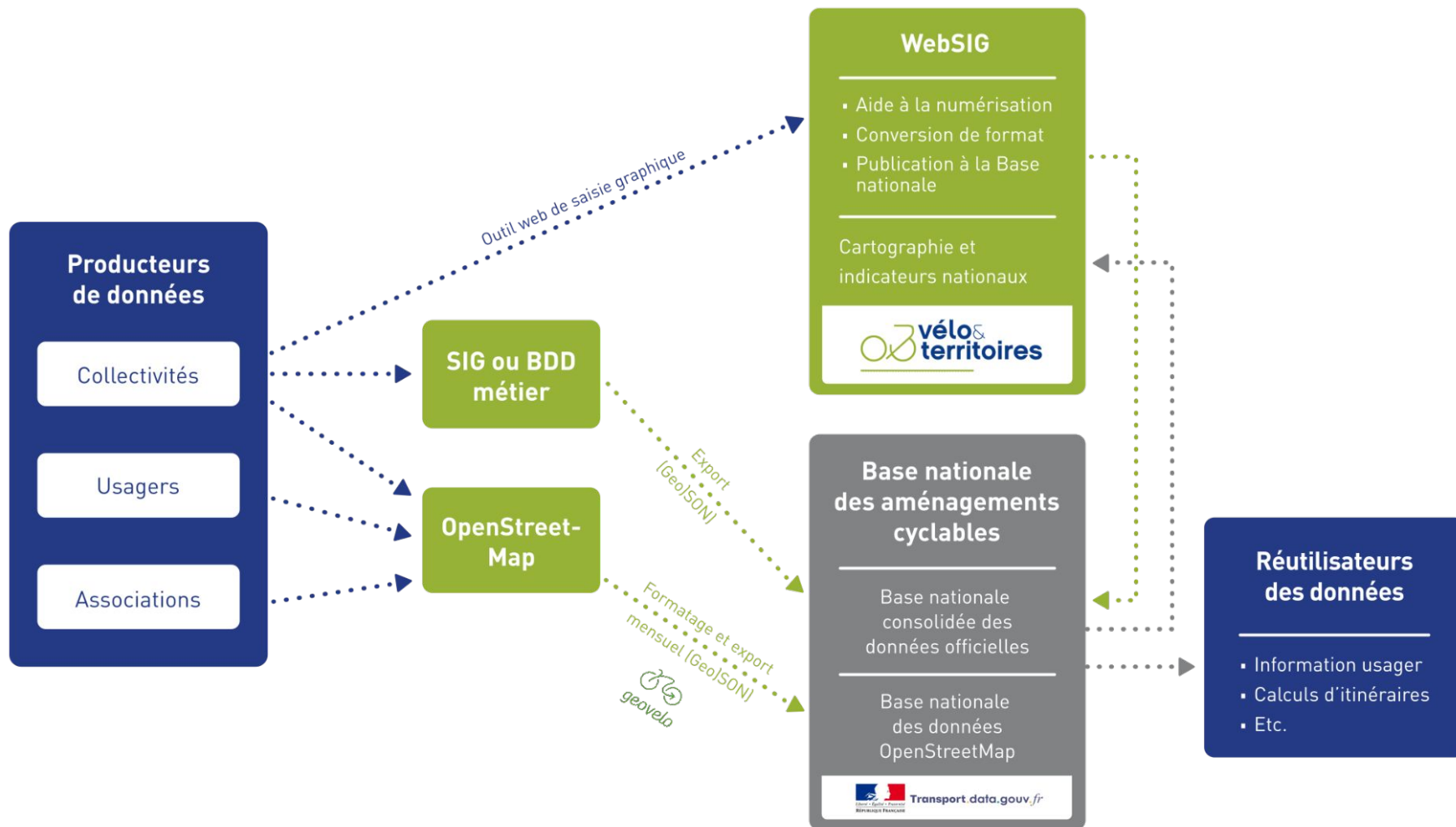
● local_d / g

chaussée / trottoir / intermédiaire

● num_iti

● id_osm

La publication des données sur le PAN



La publication des données sur le PAN

Pour publier des données sur le PAN, vous aurez à créer sur data.gouv.fr :

1. un [compte utilisateur](#)
2. un [compte organisation](#)

Vous pourrez ensuite référencer des jeux de données à travers votre compte organisation de plusieurs manières :

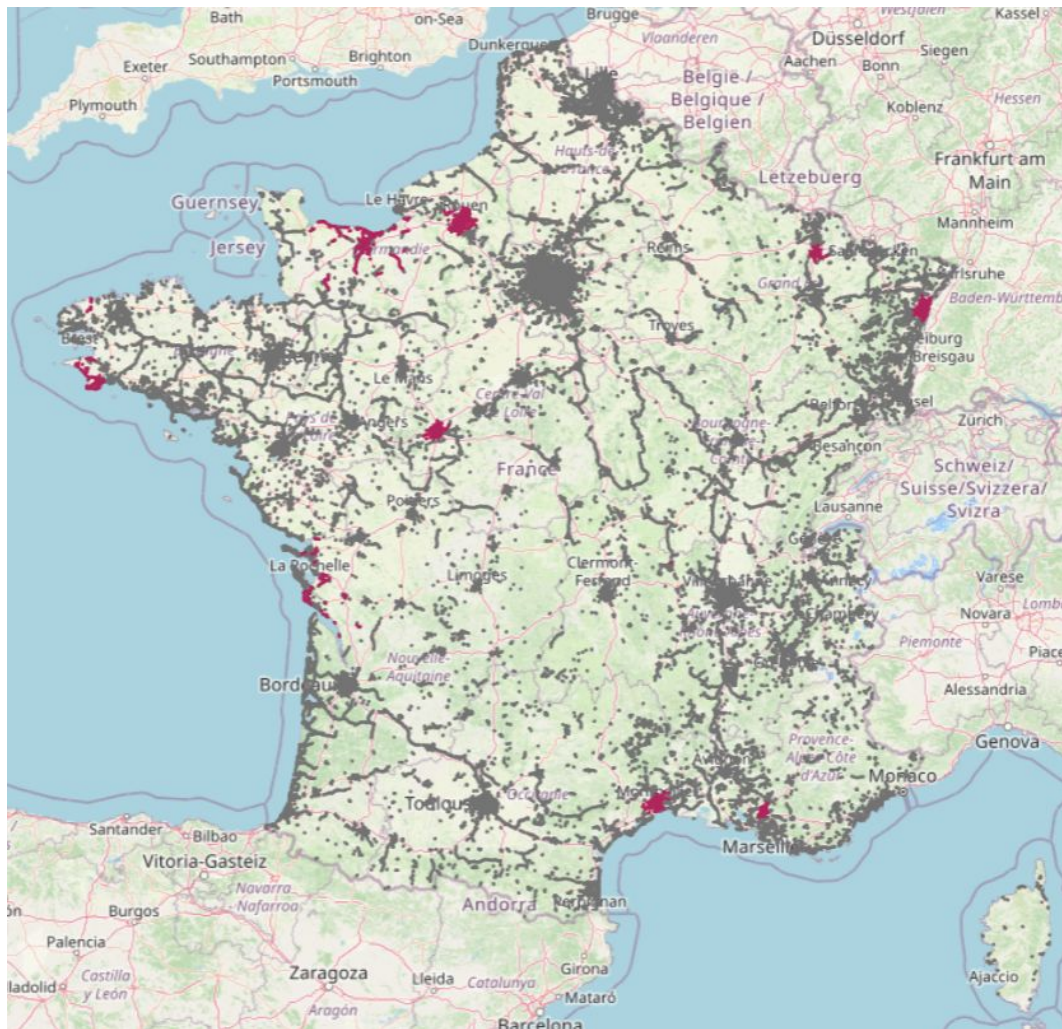
- en déposant le jeu de données manuellement sur data.gouv.fr
- en mettant un lien qui pointe vers le jeu de données sur un portail opendata par exemple
- [en mettant en place un moissonneur entre data.gouv.fr et votre portail opendata](#) et en incluant les données aménagements cyclables dans les données à moissonner





Pensez à bien renseigner :

- le schéma “aménagement cyclable” dans le champ “schema” ;
- le format “geojson” dans le champ “format” ;
- la [licence sous laquelle vous souhaitez diffuser vos données](#).

Couverture spatiale des données sur les aménagements cyclables publiées sur le PAN



Aménagements cyclables
(consultation)

 Donnée collectivité
 Donnée OSM

[Carte issue du WebSIG de Vélo & Territoires](#)

Merci pour vous attention

Contacts :

contact@transport.beta.gouv.fr

Code source de la plateforme : <https://github.com/etalab/transport-site/>